

Rapport n°3 : Verbatim du conseil d'administration du 26 septembre 2017	
Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET, Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 novembre 2017

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CA du 12 juillet.....	2
2. Présentation de la SATT Grand-Est.....	2
3. Schéma Directeur du Numérique.....	14
4. Rapport d'information : rentrée des formations.....	24
5. Formation Tout au Long de la Vie : convention de reversement	29
6. Primes des directeurs d'ED et collège doctoral	29
7. Appel à projets : règles d'attribution de subventions aux associations de doctorants.....	30
8. Montant des bourses pour étudiants de masters UBFC financées par le projet ISITE-BFC en soutien aux mobilités entrantes et mobilités sortantes.	35

*(La séance est ouverte à 14 h 15 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Bonjour ou re-bonjour à toutes et à tous. Nous avons le plaisir d'accueillir trois collègues de la SATT pour nous en faire une présentation. Nous accueillons sa Présidente, Catherine Guillemain.

Je vous laisse vous présenter.

M. Liège.- Romain Liège, responsable de la propriété intellectuelle au sein de la SATT.

Mme Charraud.- Bonjour. Lucie Charraud, je suis gestionnaire du portefeuille projets pour la Bourgogne Franche-Comté pour ce qui concerne les projets d'investissement pour la SATT Grand Est.

M. Chaillet.- Merci beaucoup pour votre présence à tous les trois. Nous aurons le plaisir de vous écouter dans quelques minutes.

1. Approbation du verbatim du CA du 12 juillet

M. Chaillet.- Le premier point de l'ordre du jour concerne l'approbation du verbatim de notre dernier CA qui remonte au 12 juillet.

Est-ce que vous avez des modifications à y apporter ? Non.

Nous allons passer au vote :

Qui est contre l'approbation du verbatim ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

2. Présentation de la SATT Grand-Est

M. Chaillet.- Nous enchaînons sur le second point : la présentation de la SATT Grand-Est. Je passe la parole à Catherine Guillemain, Romain Liège et Lucie Charraud.

Mme Guillemain.- J'ai une vingtaine de *slides*. Je suppose que vous connaissez tous la SATT Grand-Est dans ses grandes missions. C'est surtout l'occasion d'échanger et de poser vos questions, ce que l'on peut faire au fur et à mesure des *slides*. Ma présentation sera assez courte.

J'ai rappelé sur cette *slide* le rôle de la valorisation des résultats de la recherche publique pour transférer les technologies vers les marchés, notamment vers les entreprises, le milieu socio-économique, en nous donnant une organisation des moyens qui, normalement, nous permette d'accélérer ce transfert.

On rappelle en bas notre périmètre. Outre les partenaires de Bourgogne Franche-Comté, des établissements de recherche et universitaires de Bourgogne Franche-Comté, nous avons également dans notre périmètre l'université de Lorraine et deux organismes de recherche que sont le CNRS et l'INSERM. Ces acteurs, avec l'Etat, sont bien actionnaires de la SATT Grand-Est.

On rappelle le cadre national : il y a 14 sociétés d'accélération de transfert de technologie en France. Notre périmètre va jusqu'à Metz, au sud de la Bourgogne, l'ouest de la Bourgogne et l'est de la Franche-Comté. C'est donc un périmètre géographique assez large. Nous sommes désormais sur deux régions administratives. Quand la SATT a été labellisée, il y avait quatre régions.

Les quatre sites principaux sont Besançon, Dijon, Nancy et Troyes où la SATT a une antenne et des personnels sur site.

Voilà pour le cadre administratif de la SATT Grand Est, cadre juridique de la société.

On rappelle quelques chiffres clés également sur ce périmètre qui a tout de même un potentiel important. C'est 104 unités, 6 500 chercheurs sans compter les doctorants, 120 000 étudiants. À la SATT, on gère 260 familles de brevets dont 145 dans lesquelles nous avons investi, les autres étant gérées pour le compte des établissements.

On a rappelé, sur la carte, les différents acteurs de l'écosystème d'innovation avec lesquels nous avons des liens plus ou moins forts et avec lesquels nous nous articulons.

Voilà pour le cadre de la SATT Grand Est.

On a trois grandes missions. On va rentrer dans le concret au sein de la SATT.

Les deux premières sont : stratégie et gestion de la propriété intellectuelle et investissement en maturation en vue de transférer les résultats de la recherche, ce sont vraiment le cœur de métier des SATT. Toutes les SATT réalisent ces missions. Vous savez que c'est un outil qui a été mis en place par le PIA. Il y avait un cahier des charges et ces deux premières missions sont vraiment le cœur de métier de toutes les SATT et le point commun entre toutes les SATT.

Par ailleurs, il se trouve qu'à la SATT Grand Est, nous avons également une activité de recherche partenariale qui est différente selon les modalités des missions que nous ont confiées les actionnaires. Nous avons évidemment une grosse activité de recherche partenariale du côté de l'université de Bourgogne, on y reviendra, et également du côté de l'université de Lorraine. Je rappelle que c'était une activité optionnelle dans le cahier des charges des SATT.

En quoi consiste notre métier ? Il s'agit de proposer des technologies clés en main, c'est-à-dire exploitables par une entreprise. Pour cela, on investit dans des résultats de recherche, on dé-risque les phases de R&D pour les amener d'une échelle TRL assez basse à un TRL 6/7 de façon à ce que les entreprises puissent prendre le relais pour développer la technologie et surtout la commercialiser. Nous accompagnons également les entreprises, les *start-up* qui peuvent être issues de la stratégie de valorisation des projets et de notre accompagnement.

Le transfert consiste soit à accorder une licence à une entreprise existante, soit à accorder une licence avec la création concomitante d'une *start-up*.

Pour ce qui est de nos compétences, pour résumer, nous travaillons en mode projet. On a des chefs de projet, comme Lucie, qui sont souvent compétents aussi dans une thématique. Pour Lucie, c'est plus Sciences de la vie. Pour autant, les chefs de projet sont capables d'accompagner à peu près n'importe quel projet dès lors qu'ils ont une appétence technologique et qu'ils connaissent un peu le

système recherche publique. Ces chefs de projet font appel à des compétences au sein de la SATT en propriété intellectuelle, tel que Romain qui est à mes côtés, des juristes, des chargés de *marketing*, des *business* développeurs pour aller prospecter et vendre les technologies.

Il y a également tout le processus de détection, sélection des projets qui passe par la protection de la propriété intellectuelle, la maturation et le *licensing* qui doit mener le projet grâce aux différentes compétences, à la coordination de ces compétences et mener ces résultats et ces technologies au transfert.

Vous avez ici les compétences des personnes dans la SATT. Il s'agit de faire le lien avec l'entreprise. Ce n'est pas linéaire et on n'attend pas la fin de la maturation pour faire le lien avec les entreprises. Très tôt en amont des projets, on étudie les marchés, on prospecte, on essaie de trouver des industriels qui seraient intéressés par nos projets et qui peuvent orienter nos projets, nous conseiller. On est dans une logique *techno-push*, c'est-à-dire aller détecter des résultats dans les laboratoires, mais on est aussi dans une logique *market-push*, c'est-à-dire aussi en fonction des attentes des industriels d'éventuellement aller voir dans les laboratoires et de concevoir, à partir de vos résultats, de vos inventions, des projets qui peuvent répondre à leurs attentes. C'est un enjeu pour les SATT de faire ce lien avec les entreprises d'une manière générale.

Nous allons revenir sur la maturation de transfert. La recherche partenariale, c'est notamment l'université de Lorraine, ainsi que l'université de Bourgogne qui a confié également l'activité de recherche partenariale. C'est tout ce qui est négociation, prospection et gestion des contrats de recherche, de prestation et de développement. Ceci est fait au sein de la SATT.

Ce qui représente, au niveau chiffre, à peu près 4,5 à 5 millions d'euros de chiffre d'affaires du côté Bourgogne. On a 4 millions d'euros de chiffre d'affaires aussi du côté de l'université de Lorraine. Ce qui représente environ 80 contrats pour lesquels la SATT s'occupe de la négociation, des collaborations de recherche.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette première *slide* ?

Nous allons passer au transfert et à la maturation.

Mme Charraud.- Je vais vous présenter l'activité investissement du transfert de la SATT, qui est sa deuxième activité. L'idée est de passer d'un résultat de recherche à une innovation dans une entreprise. La SATT, au côté des chercheurs, va essayer de faciliter ce transfert et notamment de lever des risques ou en le rendant possible, que ce soit d'un point de vue propriété intellectuelle, technologique, stratégie marché ou voie de valorisation.

Je vais brièvement vous présenter comment se passe la vie d'un projet. Quand la SATT reçoit un projet, elle va l'analyser, voir s'il y a un potentiel de valorisation et s'il y a un transfert possible.

Dans une deuxième phase, on va faire ce qu'on appelle une prématuration, c'est-à-dire qu'on va aller un peu plus loin dans ce potentiel qu'on a pressenti et puis essayer, *via* des études de marché, *via* des études de brevetabilité, des études réglementaires suivant les cas, de valider ce potentiel et de construire la stratégie de valorisation, notamment de savoir s'il y a besoin de maturation. Un projet de maturation est un projet qui va permettre de faciliter le transfert ou qui va permettre d'apporter une preuve de concept suffisante pour convaincre un industriel d'investir dans la technologie. On est souvent un peu amont lorsqu'on est au stade de laboratoire.

Les projets de maturation sont des projets qui peuvent être variés suivant ce dont on a besoin pour aller convaincre un industriel. C'est de l'ordre de 50 000 € à 500 000 €, notamment pour des domaines médicaux, sur des durées de 6 à 24 mois.

On a un processus de décision *via* l'avis d'un comité d'investissement et la validation du conseil d'administration de la SATT Grand-Est qui font partie de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté.

Par la suite, on arrive à notre objectif qui est d'aller concéder une licence à une entreprise existante ou à créer.

En pratique, le point d'entrée est un rendez-vous avec un chef projet investissant où on va justement essayer de commencer cette première analyse ou l'envoi d'une déclaration d'invention, ce qui est un autre mode d'entrée. La déclaration d'invention pouvant transiter par une des tutelles des unités.

La SATT va donc analyser l'éligibilité qui, à ce stade, est assez sommaire. C'est la possibilité d'une propriété intellectuelle, l'existence d'un marché potentiel et l'existence de résultats scientifiques. Il faut que nous ayons quelques résultats. À ce stade, on va demander au chercheur une déclaration d'invention. C'est la paperasse nécessaire, sachant que nous apportons une aide à ce niveau.

Après, tout au long du projet, comme on l'a vu tout à l'heure, la stratégie et le montage de projet de maturation sera fait en concertation entre le chef de projet et le chercheur pour amener au mieux la techno vers un transfert. On va donc analyser, avec toute l'équipe projet qu'on a vue tout à l'heure, les risques de propriété intellectuelle, le marché, les verrous technologiques à lever qui sont souvent l'objet du projet de maturation et éventuellement les problématiques humaines liées au projet.

Pour ce qui est du modèle économique, le fonds d'investissement des SATT est issu du grand emprunt et du fonds national de valorisation. Les SATT investissent dans des projets et dans des titres de propriété intellectuelle et une partie des revenus vient réalimenter ce fonds d'investissement, l'autre revient évidemment aux établissements et aux inventeurs. Tout cela étant clairement indiqué à la fois dans les statuts des SATT et dans les conventions cadres qu'on a signées avec les actionnaires.

Quelques chiffres. Depuis sa création, la SATT a analysé presque 400 projets. On a investi dans 61 projets de maturation pour un montant de 11,5 millions et on a concédé 40 licences. Nous en sommes au début. Aujourd'hui, il y a encore 41 projets de maturation qui sont en cours. On est en train de les prospérer, beaucoup de négociations sont en cours.

Pour information, pour ce qui est du portefeuille projets, on essaie d'avoir une stratégie de gestion de portefeuille projets. On a des projets qui ont un risque, c'est la couleur "très fort", d'autres des risques très faibles. Il faut que le portefeuille soit équilibré. On ne va pas prendre un projet parce qu'il est très risqué mais on va essayer d'équilibrer notre portefeuille.

On essaie aussi d'équilibrer dans le temps les retours. Il y a des projets qui vont avoir des retours très rapides, c'est représenté par la taille des bulles. Et d'autres qui vont avoir des retours à très long terme pour les établissements et la SATT, notamment dans le domaine des médicaments où on a des retours avec des perspectives très longues.

L'équilibre du portefeuille se fait également suivant les montants engagés et les potentiels retours qui sont les abscisses et les ordonnées de ce graphique.

Avez-vous des questions sur notre métier de maturation ?

Je vais laisser Romain vous parler de la propriété intellectuelle qui est, comme il le dit, notre matière première pour rendre le transfert possible.

M. Liège. - Vous n'avez pas de question à ce stade ? Très bien.

Comme vous l'avez vu, souvent, pour nous, la propriété intellectuelle est le point d'entrée essentiel car c'est un moyen de sécuriser le savoir-faire issu du laboratoire pour un transfert vers l'industriel. Quand on parle d'outil de propriété intellectuelle, on ne parle pas seulement de dépôt de brevet, on investit tout le panel du savoir-faire secret, les logiciels, etc., que l'on va utiliser. On va l'utiliser en fonction des travaux de recherche qu'il est parfois impossible de breveter ; on va donc plutôt se tourner sur d'autres solutions. Mais aussi en fonction des objectifs de la valorisation, des attentes du chercheur et puis évidemment en fonction d'une stratégie que l'on peut anticiper de la part des industriels qui peuvent parfois avoir des volontés d'avoir une technologie brevetée ou d'autres, dans le domaine du logiciel notamment, pourraient avoir des stratégies de logiciels libres. Ils vont donc avoir des dispositions à travailler sur des savoir-faire secrets et pas sur du brevet.

Pour nous, c'est assez important, on utilise donc tout le panel. L'objectif est d'étudier en amont et de définir avec ce chef de projet une stratégie adaptée à ce que l'on souhaite faire en termes de transferts.

On essaie de transformer les résultats en un produit-service protégé, donc par brevet, mais on peut aussi avoir des stratégies de type contrat en vue d'apporter un avantage concurrentiel à l'entreprise visée. Sinon, on a des difficultés à transférer. Si l'entreprise nous dit que notre savoir-faire est intéressant mais qu'il n'est pas breveté, que comme il est libre, n'importe quel concurrent peut le copier en deux semaines, il sera très difficile de dégager un revenu sur une telle technologie.

On n'empêche pas du tout la divulgation par les chercheurs sauf quand on a des dossiers avec un industriel déjà identifié ou des industriels type Défense qui nous demandent un secret-défense, ce qui peut arriver. Là, on a évidemment interdiction de divulguer. Sinon, on ne va pas empêcher les chercheurs de publier. On va juste faire les choses dans un certain ordre pour qu'on ait à la fois un titre de propriété intellectuelle qui va nous permettre de transférer l'invention et puis, dans un second temps, une publication dans un article scientifique qui va satisfaire l'ensemble des parties prenantes, y compris les inventeurs.

Cette stratégie PI arrive *via* la déclaration d'invention qui est analysée. On va aussi lever toutes les questions qu'il peut y avoir sur les propriétaires. Notamment, dès qu'il y a des unités mixtes, on va bien vérifier les accords que pourraient avoir les établissements. Et s'il y a des inventeurs qui ont des statuts un peu particuliers, qui viennent de l'extérieur, on va essayer de lever les verrous à ce moment-là puisque, quand on va investir, on va chercher à ce que, juridiquement parlant, on n'ait plus de risque d'avoir une copropriété avec un industriel qu'on n'aurait pas vu, par exemple.

On va donc essayer d'anticiper tout cela et on va axer la propriété intellectuelle vers un besoin-marché, par exemple privilégier une certaine rédaction d'un brevet. C'est une des forces des SATT, c'est-à-dire que plutôt que d'orienter une rédaction que pourrait faire un chercheur avec un cabinet directement, qui va être assez factuelle en termes de description de l'invention, on va essayer de l'orienter pour protéger le résultat qui a la valeur ajoutée pour l'industriel. On va essayer d'anticiper la valeur ajoutée et pas forcément rester factuel sur la description de l'invention dans un texte de brevet mais en essayant de dégager ce qui est intéressant à garder en savoir-faire et ce qui est intéressant à protéger et en termes d'efficacité pour l'industriel qui serait susceptible de prendre une licence. La licence aura d'autant plus de valeur et sera d'autant plus facile à négocier si la propriété intellectuelle est forte.

Quelques chiffres pour vous donner un ordre d'idée. En portefeuille, on a trois types de famille de brevets en gestion. On a aussi des marques, des logiciels mais le premier titre, pour nous, c'est le brevet.

On a 145 familles de brevets en investissement. C'est-à-dire que c'est la SATT qui finance les frais de propriété intellectuelle alors qu'ils restent la propriété des établissements. Nous considérons que c'est un investissement au même titre que peut l'être le projet de maturation. On attend donc un retour sur investissement dans le cadre de la licence. La SATT va se faire rembourser ses frais s'il y a des résultats, c'est-à-dire s'il n'y a une négociation de licence et si on signe cette licence. C'est un risque que l'on prend sur le financement de ces brevets. On les analyse avant. Nous avons aussi un portefeuille que nous gérons en tant que prestataire. Ce sont en général soit des choses que nous avons pensées non transférables facilement mais que l'établissement a souhaité conserver. Ils nous ont mandatés pour gérer ces brevets mais, à ce moment-là, l'établissement finance directement le maintien de ces titres.

Dans ces 115 familles de brevets, à peu près la moitié sont des copropriétés avec un gestionnaire qui est autre que la SATT. Typiquement, un industriel qui a déposé un brevet en copropriété avec l'établissement a l'exclusivité de l'exploitation, la gestion. La SATT est alors mandatée pour faire le suivi de cette exploitation par l'industriel mais c'est bien l'industrie qui vient l'exploiter et le gérer.

En termes de volumes, cela représente entre 20 et 25 - sachant que nous sommes plutôt en croissance là-dessus - nouvelles familles de brevets par an et une quarantaine de nouvelles protections au total en comprenant les logiciels, marques, etc. Sur un volume d'à peu près 70 nouvelles déclarations d'invention par an, on a un filtre relativement important au niveau du point d'entrée et aussi en termes d'investissement-maturation par la suite. Ce sont nos deux principaux filtres.

Sur la répartition au niveau des établissements, vous avez le couple UB-UFC qui est à peu près équivalent à l'UL et qui représente la quasi-totalité du portefeuille.

Après, on trouve l'UTT qui a un portefeuille plutôt en décroissance pour l'instant, mais on va faire en sorte qu'il remonte.

Puis on a AgroSup qui n'est pas tout à fait visible ici parce qu'ils sont le plus souvent intégrés dans les chiffres de l'université de Bourgogne. Souvent, AgroSup délègue le mandat à l'université de Bourgogne. Ces chiffres sont liés aux mandataires, ce ne sont pas les chiffres de copropriétés. C'est-à-dire que l'INSERM et le CNRS sont sous-représentés dans ces chiffres parce qu'ils sont très souvent copropriétaires avec l'un des établissements, par exemple l'université de Bourgogne ou l'UFC et quand ils ne sont pas mandataires, ils n'apparaissent pas forcément ici mais ils sont bien copropriétaires. Ce sont des choses différentes. Là, ce sont vraiment les mandataires qui sont notre point d'attache avec les copropriétaires.

M. Tatibouët. - Est-ce que l'ENSMM est inclus dans l'UFC ?

M. Liège. - Oui. Souvent, ils sont copropriétaires et c'est l'UFC qui prend le *lead* et qui est mandataire. C'est alors l'UFC qui apparaît, il faut donc faire attention à cette répartition. La difficulté sur un schéma, c'est que si on mettait les copropriétaires, on aurait des volumes un peu étranges. Là, c'est bien le mandataire unique qui vient nous voir mais, par exemple, le CNRS a un volume qui est beaucoup plus conséquent, qui ferait la moitié des dépôts. Ils sont très souvent copropriétaires des titres mais ils sont très peu mandataires parce qu'ils utilisent souvent leurs filiales de valorisation qui sont des filiales nationales, ceci dans une certaine logique.

M. Tatibouët.- Et notre nouvel entrant, est-ce qu'il participera ?

M. Chaillet.- Il y a une question sur la participation de l'ENSAM à la SATT.

M. Jauzein.- Je vais rappeler la situation actuelle pour ce qui est d'Arts et Métiers. Arts et Métiers a une filiale qui s'appelle AMVALOR qui, au niveau de l'établissement national, prend en charge toutes les activités de ce type-là. C'est la situation actuelle puisque nous n'étions pas membre fondateur officiellement de l'UBFC. Nous allons le devenir. Il y a donc des choses à regarder de près sur ces activités concernant Arts et Métiers ou les actions qui seraient menées dans ce cadre.

Mme Guillemin.- Nous avons un tas d'autres partenaires, les CHU par exemple, qui ne sont pas représentés dans nos activités mais qui, en fait, le sont dans la réalité. L'INRA également. On a d'ailleurs des conventions en cours de rédaction concernant l'articulation avec ces partenaires parce qu'en réalité, ils sont également copropriétaires d'UMR et, du coup, on accompagne des projets qui sont issus de ces partenaires, notamment pour ce qui concerne la maturation.

Mme Carroger.- Je voulais justement vous demander quelle était la part de votre activité consacrée à la recherche médicale.

Mme Guillemin.- Les projets en santé représentent un gros volume, c'est 35 à 40 %. En termes de montants, on est souvent obligé d'investir des sommes conséquentes parce que les projets santé sont des projets à long terme et qui nécessitent beaucoup de moyens. En termes de montants, les projets en santé représentent, en moyenne nationale, 40 % des portefeuilles de projets. La santé est une sorte de fantasme concernant le fait de trouver LA molécule. Il y a donc souvent un potentiel de perspectives de revenus très élevés alors qu'en fait, dans les Sciences de l'ingénieur, il y a à mon avis de quoi faire.

D'ailleurs, sur notre périmètre, avec trois universités technologiques, l'université de Lorraine et l'UBFC, les autres sciences mériteraient d'être peut-être plus équilibrées.

Il faut également faire attention car nous parlons en champs d'applications. Par exemple, dans un laboratoire de chimie, il y a plein d'applications possibles. Il y a de la chimie appliquée à la santé, etc. Nous avons donc une grande diversité de thématiques et un grand spectre de champs d'applications. Un dispositif médical, c'est plus de la mécanique que de la santé alors qu'en fait, il émerge peut-être en santé dans nos statistiques. La nuance doit donc être affinée.

M. Liège.- Après, dans la stratégie d'investissement, on essaie d'équilibrer les portefeuilles mais on prend aussi des ressources humaines. On arrive à transférer des choses en Sciences humaines et sociales *via* certains logiciels, par exemple, ou du savoir-faire qui intéresse les entreprises. On n'est donc pas forcément monomaniacque à chercher le médicament qui va rapporter LA molécule.

Mme Carroger.- Au CHU, cela me convient bien ! Nous travaillons d'ailleurs ensemble.

M. Chaillet.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Lallemand.- J'ai une question parce que je suis dirigeant de *start-up*. J'ai donc vécu cette aventure et j'ai fait le choix de ne pas le vivre avec la SATT Grand-Est du fait qu'elle en était à ses débuts.

De l'expérience que j'en ai, c'est un bel outil. Il s'agit de prendre la main des chercheurs qui n'ont pas envie d'aller vers l'entrepreneuriat, c'est-à-dire que l'on va assister le chercheur pour valoriser ses travaux.

Ma question va être un peu différente. Elle concerne le chercheur qui a comme projet d'entreprendre. Je suis en contact avec certains d'entre eux qui viennent me poser des questions sachant que j'ai vécu l'aventure et que ce n'est pas un chemin long, droit et tranquille. Naturellement, entre *startups*, même si je n'aime pas ce terme, on essaie de s'entre-aider. La question que l'on vient souvent me poser concerne le choix de la SATT. Aujourd'hui, dans le paysage qui est dessiné, la SATT prend une part extrêmement importante dans la vie de la maturation.

Ma question vient d'une discussion que j'avais eue avec Monsieur Mandon, à l'époque, puisque j'avais eu la chance d'assister à une table ronde, qui évoquait le bout de ligne, c'est-à-dire la notion de licence en bout de ligne. La critique qui avait été faite à l'époque, c'était que le chercheur n'avait plus son mot à dire. C'est-à-dire que la SATT a pris la direction, la stratégie, ce qui peut être un choix.

La question que je voulais vous poser concerne votre public. Est-ce que vous avez des chercheurs qui veulent entreprendre ? S'ils veulent entreprendre, quelle est leur liberté d'action dès lors qu'ils sont rentrés dans la SATT ?

Mme Guillemain.- Dès que l'on détecte un projet et que l'on sent qu'on va aller plus loin, avec les étapes de prématuration et maturation, et d'ailleurs en maturation, la SATT doit se demander s'il est pertinent, pour ce projet, de créer une *start-up* ou pas. C'est une question que l'on doit se poser parce que certains chercheurs arrivent avec leur déclaration d'invention et ne pensent pas du tout à la création de *start-up*. Pour d'autres, c'est tout le contraire, ils veulent une *start-up* parce qu'ils ont eu de beaux exemples et qu'ils veulent faire pareil.

Nous devons donc voir avec eux s'il est pertinent de créer une *start-up* puisque parfois ça ne l'est pas et vice versa. On a eu des projets où le chercheur n'y avait pas du tout pensé mais où il était pertinent de créer une *start-up*.

Après, c'est un peu la politique de chaque SATT. L'état d'esprit qui est insufflé dans les équipes de la SATT, c'est que l'on doit tout de même satisfaire le vœu profond du chercheur. S'il veut vraiment créer une *start-up*, on va tout faire pour l'aider. S'il ne veut absolument pas de *start-up*, dans l'autre cas extrême, on ne va pas l'y obliger. En fait, la stratégie de valorisation de la SATT va tout de même bien tenir compte de la volonté du chercheur, de ce qu'il veut faire.

Ceci diffère selon les SATT mais, pour nous, le chercheur est à toutes les étapes du transfert. S'il y a une création de *start-up*, le chercheur est de toute façon souvent un homme-clé dans la future *start-up*. Et il se trouve qu'en France, il y a tout de même des dispositifs, avec la loi Allègre et les concours scientifiques, où les chercheurs peuvent s'impliquer dans les *start-up*. Après, ce n'est pas lui le chef d'entreprise. Il faut donc souvent lui faire comprendre qu'il doit être accompagné d'un autre porteur, d'un

porteur *business*, le futur CIO de la *start-up* qui va avoir les complémentarités avec lui pour porter ce projet. Mais c'est une équipe qui porte un projet de *start-up*. Au départ, c'est tout de même son invention. C'est pour cela qu'il influe forcément sur les choix, il est le cœur du projet. Quand c'est la *start-up*, la main est souvent passée à une autre personne.

Mais il est vrai que certaines SATT écartent un peu plus les chercheurs des étapes du projet.

M. Lallemand.- C'était justement la question de Monsieur Mandon qui s'en interpellait parce qu'on était plusieurs et ces chercheurs ont clairement dit qu'ils redéposaient des autres licences en parallèle de la licence qu'il avait eue avec la SATT, justement pour contourner leur propre brevet puisqu'ils n'avaient plus prise dessus. C'est quelque chose qui arrive, comme vous l'avez dit, mais je pense que c'est une politique des SATT et je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a des SATT qui ont la volonté de prendre main dessus. On ne va pas les citer mais il y en a qui ont pris la main sur l'aventure que le chercheur voulait mener.

Vous avez répondu à ma question. Vous m'avez dit que votre objectif était plutôt d'accompagner quelqu'un dont ce n'est pas le métier et de mettre toutes les compétences de votre côté. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Mme Guillemin.- En ce moment, on a un projet pour lequel on cherchait un porteur. Dans mon réseau, je suis allée voir un porteur parce que le chercheur ne va pas devenir le CIO de la *start-up*. On a donc dû trouver un porteur pour l'accompagner dans son aventure entrepreneuriale. Il était tout à fait conscient qu'il ne pourrait pas mener cette entreprise.

Mme Charraud.- De manière générale, même sur les projets de transfert direct ou les projets de création d'entreprise, le fait d'être en accord avec ce que veut le chercheur est très important. On va parfois peut-être le faire évoluer parce qu'il n'aura pas pensé à certaines choses ou parce que ce n'est pas son milieu, mais on ne peut pas aller en frontal, c'est d'ailleurs souvent voué à l'échec.

M. Lallemand.- En tout cas, c'est le message que je ferai passer parce que c'est clairement énoncé et je pense que c'est un réel accompagnement au sens accompagner et non pas s'approprier le projet du chercheur.

Mme Guillemin.- Oui, il s'agit de le convaincre d'une stratégie de valorisation. C'est-à-dire que c'est lui amener des arguments afin qu'il comprenne que, dans certains cas, ce n'est pas la peine de créer une *start-up*, ce ne sera pas viable. Il faut que nous ayons une valeur ajoutée pour l'amener vers une analyse de choix pertinent.

M. Lallemand.- Surtout qu'on a souvent les yeux très fermés sur le projet. Je pense que l'ouverture est extrêmement importante.

Merci beaucoup.

Mme Carroger.- Excusez ma question qui sera peut-être un peu indélicate, mais il me semble avoir lu ou entendu, en particulier dans des rapports de la Cour des comptes, des critiques au sujet du modèle économique des SATT. Je n'en sais pas plus mais vous pourriez peut-être nous en dire quelques mots pour nous dire ce qui est reproché à ce modèle économique.

Mme Guillemin.- Il est vrai que les SATT sont très regardées. Il y a des rapports à n'en plus finir et ce sont effectivement souvent des rapports plutôt sévères. Mais ce n'est pas toujours le cas, il y a eu quelques bons rapports sur les SATT.

Le modèle économique, je pense que vous en avez tous entendu parler, c'est qu'au départ, il y avait des dotations qui étaient octroyées aux SATT, qui étaient sous forme de quasi-fonds propres. En gros, c'est une somme que l'on met sur le compte courant de la SATT, la SATT investit et cela devrait être très réactif. Dans la vraie vie, ce n'est pas tout à fait cela. Il y a un contexte contractuel avec les établissements qui fait que c'est un peu plus compliqué.

Normalement, au bout de 10 ans, les retours sur investissement doivent non seulement équilibrer les comptes mais, au départ, on devait même reconstituer un fonds pour réinvestir, sachant que le fonds de la SATT Grand-Est, sur 10 ans, c'est 60 millions d'euros. On savait tous, dans le métier, que reconstituer un fonds à cette hauteur tout en équilibrant les comptes n'était pas possible. Pour autant, dans le monde, aucune structure qui fait ce métier équilibre ses comptes. Les structures reconnues dans ce domaine ont des retours d'investissement significatifs au bout de 15/20 ans.

Mais c'est du passé, tout le monde a admis les principes de réalité : les SATT n'équilibreront pas à 10 ans et ne reconstitueront pas des fonds d'investissement à cette hauteur. Pour autant, l'objectif de retour sur investissement est louable et d'intérêt économique général. Auparavant, il y avait des dispositifs de maturation, il y avait des subventions. Tous les ans, on dépensait des subventions sans souci de retour. Or, aux SATT, on leur dit qu'il faut des retours. Ce qui veut dire qu'il faut analyser les projets et investir de façon pertinente. Il faut travailler l'analyse des projets. Il faut du travail lorsqu'on monte un projet de maturation pour, après, les accompagner jusqu'au transfert.

Du coup, s'il y a des retours financiers, cela veut dire qu'il y a des entreprises qui exploitent la technologie et que, finalement, on remplit notre mission ultime qui est de transférer les résultats des chercheurs dans la société. Ces retours vont partir aux chercheurs et aux établissements et puis il y a tout un impact qu'on ne peut pas évaluer concernant la création d'emplois dans les *start-up*, issus des transferts, ainsi que les marchés gagnés par les entreprises grâce aux licences. Il y a là un impact qu'on ne peut pas mesurer.

Je pense que l'objectif est louable de dire qu'on investit mais pas n'importe comment, on investit parce que cela doit mener au transfert et qu'il est bien que les technologies issues des résultats de recherches puissent être exploitées par la société.

Après, on peut dire tout ce que l'on veut sur le modèle économique des SATT. C'est un concept qui n'est pas inintéressant par rapport aux dispositifs qui existaient préalablement.

M. Liège.- Quand on discute un peu avec les établissements étrangers, puisqu'on en a quelques-uns qui sont aussi propriétaires de titres que nous gérons, avec les TTO (*technology transfer offices*) étrangers qui sont un peu les pendants des SATT, ils connaissent les structures de valorisation nationales qui existaient depuis longtemps mais qui n'avaient pas ce pouvoir d'investissement. Il y en a beaucoup, notamment en Europe, qui envient cette exception française d'avoir la possibilité d'investir en



maturation et d'amener une technologie issue d'un laboratoire à quelque chose de préindustriel. C'est quelque chose qui est assez unique et qui est envié, au moins en Europe.

M. Chaillet. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Tatibouët. - C'est plus une remarque. On n'a pas de *success story* ou de désastre *story*, si je puis dire, ce qui manque un peu. C'est-à-dire que c'est très clair, c'est très abstrait mais on n'a pas trop d'études de cas. On essaie d'imaginer parce que nous en sommes assez éloignés. Pour ceux qui l'ont vécu, c'est très bien. Mais en même temps, pour vendre votre SATT Grand-Est, il aurait été bien d'avoir quelques *success story*, deux ou trois entreprises clairement identifiées, avec les bilans, les embauches. Là, on ne l'a pas.

Mme Guillemain. - La SATT Grand-Est a été créée assez tardivement dans ce qu'on appelle la vague C des SATT. C'est donc une des SATT les plus récentes et, comme Lucie l'a rappelé, on a beaucoup de projets encore en cours qui ne sont pas terminés.

Les SATT qui ont été créées il y a 7 ans, les SATT de la vague A, ont des *success story*. Il y a d'ailleurs eu une convention où on a un peu consolidé les *success story* des SATT.

Pour la SATT Grand-Est, on a quelques gros transferts. L'année dernière, du côté de l'université de Lorraine, une *start-up* a levé des fonds à souhait et elle avait fait l'objet d'un transfert.

Mais si on revient dans un an, on vous promet qu'on pourra vous raconter des *success story*.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Peyron. - Il y a un certain nombre d'années, il était parfois difficile, pour des doctorants, de valoriser leur travail de thèse parce qu'ils étaient dans le cadre de thèse avec une confidentialité par rapport à un industriel, des choses comme cela.

Ce que je voulais dire, c'est qu'après un certain nombre d'années passées au CNU, maintenant, pratiquement dans toutes les sections du CNU, les brevets auxquels ont participé des étudiants pendant leur thèse sont comptés comme des publications internationales référencées. C'est-à-dire qu'ils peuvent ensuite candidater sur des postes de Maître de conférences ou de Professeur puisque c'est pris en compte. C'est non-négligeable puisqu'il y a quelques années, j'ai vu des personnes qu'on ne pouvait pas accepter parce qu'elles n'avaient aucune publication référencée parce qu'elles avaient une confidentialité sévère dans le cadre de leur thèse. Ces personnes avaient donc travaillé pendant des années et elles ne pouvaient pas valoriser et candidater à des postes de chercheur.

M. Chaillet. - Je confirme pour ma section.

Mme Peyron.- En étant à la CP-CNU, on a vu un très grand nombre de sections. Il y a maintenant une majorité de sections disciplinaires pour lesquelles c'est le cas.

M. Liège.- Nous avons aussi un rôle de sensibilisation sur ces aspects-là. Nous faisons régulièrement ce qu'on appelle des matinales. On vient voir une UMR, on invite un certain nombre de chercheurs qui viennent ou pas. Cela se passe souvent autour de croissants. On essaie de leur faire des sensibilisations sur des thématiques variées, y compris sur des aspects propriété intellectuelle ou contrat auxquels ils ne pensent pas toujours. Je pense notamment aux thésards qui peuvent avoir de vrais soucis en termes de publications. On leur dit qu'ils peuvent le faire, que le brevet ne va pas forcément interdire la publication. Le brevet peut être compté au même titre qu'une revue. Pour un industriel, cela amène parfois une plus-value, c'est-à-dire qu'ils sont même parfois plus visibles pour les industriels puisqu'ils ont la fâcheuse tendance à regarder plus les brevets que les articles scientifiques, alors que c'est l'inverse pour le monde académique. En fait, les deux sont des outils très complémentaires.

M. Chaillet.- C'est d'ailleurs une question récurrente, peut-être moins aujourd'hui, parce que ce n'est pas soit l'un, soit l'autre, cela peut être les deux. C'est simplement une question de temps, de synchronisation de *timing* entre le dépôt du brevet et le *reviewing* de la publication. J'ai vu des cas où on parvenait à faire les deux et des cas où on n'y parvenait pas parce que le dépôt prenait trop de temps.

Concernant cette question de la durée, je crois que l'institut Pasteur disait, à une époque, qu'ils étaient capables de déposer un brevet en 48 heures. C'est un argument important pour les chercheurs de l'institut Pasteur parce que cela désactive tout sujet de dire que c'est mutuellement exclusif.

M. Liège.- Il peut arriver, en cas de divulgation type conférence, que les chercheurs nous demandent si nous avons une divulgation de prévue. On leur demande si c'est une divulgation, une conférence ou un article scientifique en cours de rédaction, s'ils ont une visite d'industriel dans leur laboratoire et la presse. Ils peuvent parfois avoir une conférence dans les 15 jours. En général, on n'est pas très content mais on peut, en urgence, faire des rédactions qui soient extrêmement rapides, avec le bon cabinet. Si le chercheur est impliqué dans la relecture, on peut aller très vite. En 48 heures, avec une bonne nuit blanche, cela peut se faire.

M. Chaillet.- Je n'ai jamais vérifié si c'était exact, c'était juste un argument.

M. Liège.- Après, on trouve des solutions en termes de publications. L'idée étant évidemment de ne pas bloquer le chercheur sur ces aspects-là mais vraiment d'essayer de lier les deux.

Si on a une divulgation par inadvertance, on essaie de trouver le moyen de la retirer pour éviter d'avoir un risque puisqu'on parle de risque. C'est-à-dire : est-ce qu'il y a des personnes qui ont vraiment vu ce document ?

On a eu un cas il n'y a pas très longtemps où, par inadvertance, le site de l'université sur lequel il y avait une candidature pour un financement de thèse n'était pas sécurisé. À peu près toute l'invention a donc été indexée par le moteur de recherche Google. Quand on était sur le site, la page était a priori sécurisée sauf que Google l'indexait. Donc, avec quelques mots-clés, on tombait sur la description du

projet, ce qui a un peu effrayé les inventeurs. On l'a donc fait retirer rapidement. On estime qu'il n'y a eu que trois ou quatre jours d'indexation. On est intervenu auprès de Google pour retirer les pages de l'indexation. Là, on a un risque mais on essaie de le gérer.

M. Chaillet. - Si vous le permettez, sauf s'il a encore d'autres questions, nous allons tout d'abord vous remercier chaleureusement d'être venus. Vous pouvez maintenant vous rendre à l'étage du dessus.

En conclusion, nous avons une SATT sur notre territoire, c'est important. Il y a là des compétences et des moyens pour développer de l'impact socio-économique, il ne faut surtout pas s'en priver. Il faut aussi que nous en soyons d'une certaine manière les ambassadeurs.

D'un point de vue très concret, cela a été évoqué, il y a des contacts qui se font avec les laboratoires sur la partie détection parce qu'il y a sans doute des trésors méconnus de valorisations potentielles dans les laboratoires. À l'inverse, j'imagine aussi que les laboratoires peuvent aussi vous contacter directement, tout à chacun, en disant qu'ils ont peut-être un sujet dont ils voudraient discuter. Il est donc important de savoir qu'il y a cette fluidité de communication. Cela amène des moyens pour maturer et pour protéger.

Au-delà des moyens, il y a aussi toutes les compétences de la SATT pour aider à conduire ce processus. Il est donc important que notre conseil d'administration ait entendu votre présentation.

J'ajoute que nous avons eu deux rencontres avec Catherine Guillemin et Michel de Labachelerie pour la partie recherche, pour essayer de voir, à partir des compétences de la Comue, ce que l'on pouvait faire ensemble. Certaines choses en sont ressorties. C'est certes préliminaire mais cela commence tout de même à prendre corps. On reviendra bien sûr vers le conseil d'administration pour en parler davantage. Cela fait référence à des sujets de formation, des étudiants, en particulier des doctorants, peut-être même des travaux que l'on pourrait faire avec eux, la dimension de valorisation autour des projets I-Site ainsi que des dimensions juridiques. On reviendra donc vers vous prochainement sur ces questions.

Je vous remercie d'être venus nous présenter la SATT. C'est un outil important dans le paysage et cela répond partiellement à la demande formulée par Dominique Peyron il y a déjà plusieurs conseils. C'est important mais cela reste encore partiel par rapport à cette demande-là puisqu'il y a aussi tout le reste des éléments du paysage autour de la valorisation. Il faudra donc sans doute que l'on revienne là-dessus pour discuter de tout cela et mettre l'ensemble des choses en perspective.

(Départ des trois représentants de la SATT)

3. Schéma Directeur du Numérique

M. Chaillet. - Dans l'ordre du jour, nous avons à présent le schéma directeur du numérique. C'est Christophe Cruz qui va le présenter. Nous en avons parlé ce matin, c'est quelque chose d'important. C'est présenté au CA pour que vous en ayez connaissance, que vous puissiez interagir, mais aussi pour que la communauté puisse se l'approprier parce que c'est une ambition assez forte.

Je laisse la parole à Christophe.

M. Cruz. - Merci Nicolas.

J'étais à ta droite et tu ne m'as pas vu faire des grands signes mais je voulais apporter un élément sur le point précédent.

M. Chaillet. - Je te prie de m'excuser.

M. Cruz. - Il n'y a pas de souci.

Je suis enseignant-chercheur, je bénéficie aussi de l'expertise de la SATT. Il est dommage qu'ils soient partis car j'aurais voulu en profiter pour les remercier pour le travail formidable qu'ils font dans l'accompagnement des chercheurs. C'est-à-dire que la création d'une entreprise ou la maturation, ce n'est pas le savoir-faire d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur et le fait d'être accompagné est un gain de temps, même si, d'un point de vue administratif, cela demande un engagement. Si on met en regard les avantages d'un point de vue connaissances-métiers, l'expertise sur la maturation et la connaissance du marché, c'est un réel gain de temps.

Le domaine industriel n'est pas le domaine universitaire, il y a des codes, il y a des savoir-faire, des us et coutumes et c'est vrai que la SATT a cette connaissance qui permet vraiment d'accéder à des choses.

Je termine sur ce point. Je leur transmettrai mes remerciements une autre fois.

Point d'étape SDN

C'est l'occasion pour moi de faire un point sur le schéma directeur du numérique. En tant que responsable de la politique numérique d'UBFC, il est important pour moi de communiquer sur l'avancée des travaux qui ont été réalisés aujourd'hui avec l'ensemble des responsables numériques, donc les responsables et directeurs des systèmes d'information, les VP numérique et Chargés de mission numérique.

Rappel du contexte

Quelques éléments de contexte pour savoir de quoi on parle.

L'année dernière, nous sommes allés voir le ministère pour discuter des jalons d'UBFC. Il nous a été précisé qu'il fallait absolument étoffer le schéma directeur du numérique. Ce que nous essayons de faire avec l'ensemble de la communauté.

Les objectifs, c'est de préciser, d'adapter les orientations stratégiques, quelle stratégie nous voulons mettre en place à l'échelle du site. Une fois que cette stratégie sera identifiée par le biais d'un certain nombre de projets, l'objectif sera de prioriser les actions et de formaliser l'ensemble de ces actions et de cette stratégie dans un document de référence, qui est en l'occurrence le schéma directeur du numérique.

Pour cela, nous sommes en train de définir un portefeuille de projets. Les responsables numérique et les VP numérique ont défini un document cadre qui permet de poser des jalons et des

éléments de discussion pour les réunions qui seront à venir et qui font l'objet de l'enjeu du schéma directeur du numérique, donc d'associer l'ensemble de la communauté et des acteurs de la Comue.

En effet, la Comue UBFC en tant que telle, administrativement parlant, n'a pas de raison d'avoir un système d'information et une direction des systèmes d'information. Ici, la subsidiarité joue son rôle, c'est-à-dire que l'on doit s'adosser à l'ensemble des savoir-faire des établissements membres et faire des projets pour ces établissements.

Il faut bien évidemment associer l'ensemble des établissements avec les représentants numérique, mais également l'ensemble des services, donc les DSI, les DGS, les Chargés de mission et l'ensemble des services, que ce soit les services Recherche, Formation ou Innovation pédagogique. Dans ce cadre, il faut discuter avec l'ensemble des partenaires tiers. J'ai en tête la CNIL pour la nouvelle directive européenne pour la protection des données, l'ouverture des données ou le CROUS pour la carte multiservice et la carte européenne d'étudiant, etc. Il y a tout un ensemble de partenaires qu'il faut arriver à solliciter, pas sur-solliciter mais amener dans cette dynamique.

Déroulé des travaux passés

Qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui ?

Je suis en responsabilité depuis un an, à quelques jours près. Il m'a fallu à peu près deux à trois mois pour comprendre le contexte environnant, puis à peu près deux à trois mois pour avoir une vraie position vis-à-vis du conseil des membres et un mode de fonctionnement, c'est-à-dire une gouvernance du numérique.

Il y a eu la signature d'une fiche de mission qui est le mode de fonctionnement avec le conseil des membres, c'est-à-dire que c'est un document qui est signé par l'ensemble des chefs d'établissement pour me donner la légitimité d'aller voir l'ensemble des responsables des établissements. Ce qui est tout à fait normal.

Il y a une fiche de mission pour la rédaction du schéma directeur du numérique, ce qui a permis de mettre en place le groupe de travail de rédaction du schéma directeur du numérique. La première réunion a eu lieu le 4 mai dernier. Nous avons discuté des programmes et des axes à mettre en place à partir des documents existants comme les directives de simplification de Thierry Mandon, les préconisations de la MIPNES (Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur), etc.

Le 17 mai, une deuxième réunion a eu lieu avec la définition de modes cadrage de programmes. Je vais revenir sur cette notion de programme et d'axes. La dynamique était favorable, on a donc remplacé le comité de pilotage du 1^{er} juin par un groupe de travail de rédaction du schéma directeur du numérique.

Il faut savoir qu'à l'occasion de ces réunions, sont réunis l'ensemble des VP et Chargés de mission des sept établissements et les responsables du numérique. Ce sont des personnes qui sont déjà bien occupées ; je les remercie donc pour le travail qu'ils ont réalisé parce que cela leur demande beaucoup de temps de s'investir dans cette dynamique.

Le 7 juin ont été présentées les avancées, donc lors d'un point d'amendement, d'avancement au conseil des membres.

Le 23 juin, c'est la définition du portefeuille de projets. Il s'avère qu'il est assez complexe de

définir un schéma directeur du numérique parce qu'il y a plusieurs dimensions à prendre en compte (la dimension recherche, formation, la dimension dématérialisation), sachant que chaque projet est en lien avec d'autres projets. Ce qui fait que c'est relativement complexe. C'est pour cela qu'il a été décidé de réaliser un document de travail qui est une feuille Excel que je vais vous présenter, qui regroupe l'ensemble des projets du portefeuille.

Les réunions du 23 juin et du 11 juillet ont permis de finaliser l'ensemble des projets, donc leurs contours. C'est un document de travail qui sera proposé à la communauté pour être amendé, pour être amélioré et enrichi.

Le 25 août dernier, nous avons commencé à mettre en place une feuille de définition de projet, un canevas de fiche de projet et puis un plan de sollicitation des contributeurs.

La prochaine réunion du groupe de travail de rédaction du schéma directeur du numérique aura lieu le 13 octobre prochain.

Programmes et axes retenus pour la structuration du SDN UBFC

Ce transparent permet de prendre très vite la dimension des aspects politiques de ce schéma directeur du numérique. Vous avez trois gros programmes principaux. Cela ressemble un peu à ce que l'on retrouve dans les systèmes d'information, vous avez une partie plus infrastructure bâtementaire qui est le troisième programme, le numérique pour le développement de campus d'avenir.

Vous avez une deuxième couche qui est plus "plateforme", donc des outils génériques. On va y retrouver le numérique pour la modernisation et la simplification.

La troisième couche représente le troisième programme, ce sera les services entrées-utilisateurs. Pour la communauté, c'est le numérique au service des missions des établissements membres. On retrouve la pédagogie, la recherche, le numérique en support de e.Campus, de la modernisation, de la simplification.

Un point important concerne les outils de support à la gouvernance et au pilotage de la Comue UBFC, avec l'établissement d'un certain nombre d'indicateurs.

En bas, au niveau infrastructure et bâtementaire, on retrouve le développement des infrastructures et puis les aspects concernant la sécurité des usagers, des biens et des systèmes d'information.

Comme il m'est impossible de travailler sur l'ensemble et de m'investir dans l'ensemble des réunions qui pourront être réalisées avec l'ensemble de la communauté, un certain nombre de responsables techniques ont été définis. Pour porter les réunions de l'axe 1, vous avez Philippe Descamps, Chargé de mission numérique à l'UTBM et Gaël Milliere à BSB.

Portefeuille de projets

Le portefeuille de projets. À partir de la réunion du 17 mai dernier, une feuille Excel regroupe l'ensemble des propriétés que doit revêtir chaque projet et surtout l'articulation entre les différents projets. C'est toute la difficulté. C'est pour cette raison que, le 25 août, cette feuille de projets a été finalisée et a amené à évoluer en fonction des discussions et des réunions qui seront réalisées dans l'avenir proche. Normalement, vous avez reçu ce document avec l'invitation à cette réunion du conseil d'administration.

En complément, une fiche de projets UBFC a été stabilisée pour diffuser comme support de discussions et d'échanges lors des différentes réunions.

Portefeuille de projets (2)

Ce transparent n'est peut-être pas suffisamment grand. Ce qui est important, c'est que ce document regroupe l'ensemble des projets. Ce qu'il faut prendre en compte, c'est la première ligne qui regroupe les propriétés d'un projet. On a le numéro de projet. Par exemple, le premier projet est le projet 1.1.1 « Mobiliser le numérique dans les situations d'apprentissage ». Il fait partie de l'axe 1 qui est le numérique au service de la pédagogie et du programme 1 qui est le numérique au service des missions des établissements membres.

On peut voir que ce projet est en lien avec un autre projet qui fait partie du deuxième programme du quatrième axe. Un certain nombre de contributeurs devront être sollicités pour aider à finaliser cette fiche de projet, donc définir ce projet qui concerne le numérique et mobilité dans les situations d'apprentissage. Une description très simple, des indicateurs de qualité, le temps requis. Ici, on a mis 6 mois pour un premier travail. En rouge, c'est la priorité. On a identifié ce projet comme étant prioritaire. Souvent, quand c'est prioritaire, c'est parce que c'est un passage obligé pour pouvoir réaliser d'autres fiches de projet.

Vous avez une case bleue pour le projet 1.2.1 « Cartographier les indicateurs de recherche ». Cela veut dire que c'est lié à la dimension de dématérialisation. On va avoir, comme cela, un certain nombre de projets qui vont être liés par le fait que l'on va avoir besoin de systèmes d'information pour dématérialiser la procédure ou dématérialiser l'information ou tout simplement avoir un système d'information pour communiquer autour des données à disposition.

Vous avez ici le résultat du travail. Vous n'avez pas l'ensemble du document. Il y a sept axes, pour chaque axe, il y a six à sept projets. Il y a trois programmes. C'est un document de travail qui sera communiqué auprès des différents contributeurs dont vous faites peut-être partie. Si vous faites partie des services d'innovation pédagogique ou des différents services, vous serez peut-être sollicités pour venir travailler sur ces différents programmes.

Plan de sollicitation des contributeurs

Ce document est relativement complexe, avec beaucoup d'intrications. L'idée n'est pas de sur-solliciter les partenaires, donc de ne pas avoir une approche désorganisée. C'est pour cela qu'on a mis en place un plan de sollicitation des partenaires, c'est le document en version 8 qui est à la suite.

Ce qu'il est important de noter, c'est l'ensemble des partenaires. On retrouve la CNIL, le CROUS, les écoles doctorales, les DSI, la Région, etc. En bas, vous avez des coordinateurs politiques UBFC. Pour l'axe 1 qui correspond à la pédagogie, le VP formation qui sera naturellement chargé de piloter ce programme. Il y a le VP recherche pour l'axe 2 puisque cela concerne l'axe de soutien à la recherche.

Cela se complique un peu pour les axes 3 à 7 où on voit que ce sont des éléments très liés à l'informatique, afin de ne pas les sur-solliciter. Je vous épargne la complexité de ce tableau. C'est juste pour vous dire qu'il va y avoir un certain nombre de cellules de travail, comme vous pouvez le voir. Les deux premières cellules de travail ont déjà été initiées. C'est-à-dire que j'ai sollicité les VP formation et les services d'innovation pédagogique pour travailler sur l'axe 1.

Pour les VP recherche et BSP pour l'URP qui est un outil de gestion de données industrielles, ce travail est également lancé, il est en cours.

Aujourd'hui, je dois lancer les axes 3 à 7 avec l'ensemble des coordinateurs techniques correspondants. Par exemple, l'axe 3, le numérique en support e.Campus, vous avez Edouard Gherardi de l'UFC qui est DSI et Christian Pflieger, de l'UTBM qui est également DSI. C'est principalement un travail d'organisation.

Formalisation de la rédaction du SDN

Il reste encore beaucoup de choses à faire, beaucoup d'éléments à rédiger, à formaliser, à consolider dans ces fiches de projet et dans ce schéma directeur du numérique. Il faut finaliser la version stratégique, rédiger des notes introductives au programme, des notes de cadrage. Une fois qu'on a l'ensemble des éléments RH, c'est-à-dire que pour chaque fiche de projet, il nous faut les informations en termes de budgets, ressources humaines et puis financières, il faut réaliser une trajectoire budgétaire globale, réaliser une affectation RH et faire une estimation budgétaire et bien évidemment faire un planning.

Une fois que ce schéma directeur du numérique est défini, il va permettre de matérialiser la direction stratégique du numérique. A partir de là, je pense que les choses vont s'articuler autour des projets prioritaires qui sont déjà identifiés aujourd'hui, qui sont notamment le référentiel commun, la fédération d'identités qui va permettre de mettre en place la carte Pass-UBFC qui est un projet très structurant à l'échelle du site, qui va permettre de montrer notre capacité à nous structurer autour d'un projet fédérateur.

Calendrier des travaux à venir

Le calendrier à venir :

- le 4 septembre dernier, ce document a été présenté au conseil des membres,
 - le 15 septembre, les fiches ont été consolidées,
 - le plan de sollicitation a été finalisé le 18 septembre,
 - cette semaine, sollicitation effective des partenaires tiers pour convenir des réunions,
- On est donc entré dans la réalisation de cette rédaction de schéma.

Un certain nombre de choses pourront être réalisées :

- à partir du 13 octobre, ce sera la prochaine réunion du groupe de travail de rédaction du schéma directeur du numérique, avec la définition d'un rétroplanning jusqu'à la fin de l'année 2017. Autant vous dire que les délais sont vraiment très courts. Les équipes sont déjà très sollicitées, aussi bien d'un point de vue opérationnel puisqu'un certain nombre de services UBFC sont en cours de déploiement, et il y a les projets ANR, H2020 et I-Site qu'il faut gérer d'un point de vue administratif et donc avoir les outils pour pouvoir les gérer.

Il faut rédiger ce schéma directeur de numérique plus l'aspect stratégique qu'il faut absolument réaliser avant la fin de l'année.

Une des étapes suivantes sera de rester en contact avec la tutelle, donc avec le ministère pour faire un retour sur l'état d'avancement de ce travail et puis de l'avancée des réflexions.



J'ai terminé ma présentation. J'ai essayé de rappeler le contexte, de rappeler où nous en sommes aujourd'hui, quels sont les objectifs. C'est un document qui doit être porté par la communauté. C'est difficile puisque c'est toujours plus facile, pour les responsables numérique, de faire le travail, mais ce sera une vision orientée. L'intérêt de ce document, c'est que ce soit l'ensemble de la communauté qui puisse venir l'abonder.

M. Chaillot. - Merci Christophe. Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?

Mme Bon. - Je vous remercie pour cette présentation. J'ai deux questions très pratiques.

Je vous soumetts un petit problème. On doit accueillir, dans les laboratoires, des chercheurs étrangers qui viennent pour des périodes plus ou moins longues. Ils sont financés par des financements propres. Or, à l'heure actuelle, la fameuse carte UBFC n'est octroyée qu'à des étudiants ou personnels UBFC. Ces gens-là ne sont ni étudiant, ni personnel. Quelque chose de tout bête : dans notre bâtiment, pour pénétrer, il faut cette carte UBFC. Ils ne peuvent donc pas rentrer et je ne peux pas avoir de carte pour ces personnes.

Est-il prévu des situations particulières ? Je pense par exemple aux centres hospitaliers, des gens des CHU qui viennent faire des travaux dans les locaux universitaires et qui ne peuvent pas obtenir cette carte UBFC. C'était ma première question.

Ma deuxième question concerne les déplacements qui sont nombreux dans le cadre de ces CA. Est-ce qu'il est prévu de les dématérialiser, qu'on puisse les faire sur deux ou trois sites, par exemple Dijon pour citer mon cas ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire cela par vidéoconférence, par exemple ?

Je vous remercie.

M. Cruz. - Je vais répondre tout de suite à la deuxième question. En ce qui concerne le comité de pilotage numérique, le groupe de travail de rédaction fait toutes les réunions en visioconférence. Il n'y a donc pas de déplacement, c'est un gain de temps pour tout le monde, sachant que l'on fait les réunions en une heure et demie. Les objectifs sont fixés à l'avance, on décide ensemble et, une fois que c'est fait, on peut passer à autre chose.

Par contre, pour le comité de pilotage numérique, il est tout de même intéressant, une fois tous les trois ou quatre mois, de se voir en visuel parce qu'il y a des dossiers qui sont difficiles, il faut donc pouvoir en discuter de vive voix.

Pour le CA, j'avoue que je ne peux pas répondre. J'imagine que Nicolas Chaillot aura des réponses bien plus pertinentes que les miennes à fournir.

M. Chaillot. - Je ne sais pas si elles seront pertinentes mais j'ai un peu le même sentiment, c'est-à-dire qu'il est bien que l'on se voie. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas étudier ce type de situation. Le CA a lieu environ toutes les six semaines. J'aurais tendance à penser, même si les déplacements sont effectivement lourds, qu'il est toujours préférable, dans une configuration CA, que l'on se voie vraiment.

M. Cruz. - Pour la première question concernant la carte Pass-UBFC, j'ai exactement le même problème. C'est-à-dire que j'ai des étudiants qui doivent accéder au bâtiment I3M, certains ont accès avec leur carte, d'autres n'y ont pas accès et certains n'ont tout simplement pas de carte. Ici, s'applique le principe de subsidiarité qui veut que ce soit l'établissement qui porte la délivrance de la carte Pass-UB en relation avec le pôle patrimoine.

L'objectif d'un des projets dans le schéma directeur du numérique, c'est de faire un partage du référentiel commun pour que l'ensemble des services de la communauté UBFC ait accès à l'ensemble de la liste des personnels pour qu'une carte Pass-UBFC fonctionne d'un site universitaire à l'autre. Pour cela, il y a un certain nombre de préalables nécessaires avant d'arriver à ce genre de service.

Une fiche de mission a été signée par les chefs d'établissement, elle nous donne la légitimité de travailler sur un référentiel commun. A partir de ce référentiel commun qui contiendra l'ensemble des étudiants, l'ensemble des personnels, etc., on va pouvoir commencer à travailler à la deuxième phase qui est la fédération d'identités et la *schibbolethisation* – désolé pour ce terme barbare – des services. Ce qui veut dire qu'un service UB pourra être consommé par un service UFC ou qu'un service ENSMM pourra être consommé par un autre établissement. Ce qui fait que cela va simplifier le déploiement des services, notamment des services carte Pass-UBFC.

J'avoue que c'est un travail de longue haleine. Si cela fonctionne en fin de mandat, je serai vraiment heureux parce qu'il y a vraiment une dynamique qui se met en place, c'est très difficile, les équipes sont surchargées, elles ont déjà beaucoup de travail à réaliser et c'est du travail en plus qui est nécessaire mais qui va, par la suite, faire gagner du temps. C'est chronophage aujourd'hui mais dans un objectif à moyen terme de gagner du temps.

Je n'ai donc pas de réponse pragmatique à vous donner d'un point de vue fonctionnel avec la carte Pass-UBFC mais cette question est prégnante.

M. Chaillet. - Merci.

Mme Traxer. - Je reviens à votre demande de faire le CA en visioconférence. Je ne suis pas contre mais s'il faut y réfléchir, il faudra bien penser aux votes à bulletin secret. J'imagine qu'il faut mettre en place un vote électronique qui soit très sécurisé.

M. Chaillet. - C'est juste. Comme je l'ai dit, cela ne nous empêche pas de regarder la chose mais je pense franchement préférable que l'on se voie réellement. Les échanges sont plus fluides. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut l'interdire, il peut y avoir des situations particulières où il n'y a pas de vote, par exemple.

M. Cruz. - D'un point de vue humain, c'est aussi faire communauté. Si on ne se voit plus, c'est plus facile de diverger rapidement. On explosera en vol rapidement.

Mme Bon. - En ce qui me concerne, à l'IUT, on fonctionne déjà beaucoup en vidéoconférence avec l'IUT d'Auxerre. On fait des commissions de choix, par exemple, par cette voie-là. On se voit très

bien et cela reste convivial. C'est une communication assez fluide, qui n'est pas bloquée.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres remarques ? Madame Carroger.

Mme Carroger. - J'ai une question concernant la protection des données personnelles. C'est une énorme réforme qui nous tombe sur la tête avec un délai très court. Cela m'intéresserait de savoir si vous avez déjà travaillé sur son organisation, sur la manière dont vous allez procéder.

Je suppose que chaque structure va devoir s'organiser mais, comment allez-vous aider l'ensemble des établissements ? Cela va coûter beaucoup d'argent, prendre beaucoup de temps. Ce sera vraiment chronophage. En tout cas, quand on lit les 90 pages de texte là-dessus, cela nous fait frémir, au CHU.

Comment voyez-vous les choses ?

M. Cruz. - J'ai envie de dire "sereinement".

J'ai eu cette information assez récemment. Les VP numérique de France se sont organisés autour d'une association qui s'appelle les VP-Num qui ont organisé un *bootcamp* en juin dernier. Il y a l'ensemble des VP numérique de France et des Comue. Deux discours ont été tenus par les conférenciers, le premier sur l'ouverture des données et, tout de suite derrière, sur la protection des données.

C'est donc un discours un peu contradictoire, presque pathologique dans le sens où il faut absolument ouvrir les données et, en même temps, faire attention à l'ouverture.

Aujourd'hui, personne n'est prêt. C'est-à-dire que la plupart des VP-Num ont appris l'information. Il y a eu des cris d'orfraie car nous n'avons pas la capacité matérielle et humaine de mettre en place ces directives dans les 6 mois, c'est hors de question.

Anne Vanet faisait partie du comité national du numérique. Elle a indiqué que, dans les délais, c'était impossible.

Cela dit, il faut prendre en compte que c'est une directive européenne, sachant que la France n'est pas en retard sur cette question. Cette directive rentre dans le cadre de la CNIL. On a donc déjà un cadre juridique qui répond en partie aux directives européennes.

Mme Carroger. - On nous dit qu'on va devoir remplacer la CNIL. C'est-à-dire qu'au CHU, nous faisons 340 déclarations CNIL. Dorénavant, ce ne sera plus à la CNIL de s'en occuper, cela retombe sur les établissements. Pour vous, ce sera pareil. Il nous reviendra donc de gérer nos propres données, qui ne concernent pas que des données médicales mais qui concernent toutes les données du personnel. A chaque fois que vous avez un fichier avec des noms, ce sont des déclarations à faire. Ensuite, on voit les peines qui sont assorties en matière de sécurité de ces données. C'est-à-dire que non seulement on nous dit que dorénavant nous devons gérer nos propres bases mais avec un niveau de sécurité que la CNIL n'atteignait pas. En gros, on va nous faire supporter toute une organisation avec des contraintes très fortes. La CNIL se dégage et c'est quelque chose qui va nous retomber dessus.

Je vois que vous n'êtes pas plus en avance que nous mais nous aurons éventuellement

l'occasion d'échanger pour voir comment travailler ensemble sur la mise en place de cette réforme qui va vraiment nous impacter. Ceci va prendre beaucoup de temps et, surtout, on commence déjà à nous annoncer des sommes astronomiques sur le coût au niveau de l'ensemble de la protection à assurer sur toute la France.

M. Cruz. - Je peux partager mon humble avis sur la question. Je travaille dans le domaine du numérique.

L'uberisation est en cours dans beaucoup de domaines et j'imagine qu'il y a un cœur de métier qui va se développer, donc une filière qui va se créer. Je ne serais pas étonné que des entreprises soient déjà en cours de création d'outils pour gérer ce genre de question. La question sera de savoir si on passe par ces entreprises ou si on le gère en interne, de voir si cela coûte plus cher de développer nos propres outils ou de mettre en place une communauté comme peut le faire l'AMUE avec le développement de PC-Scol, ou s'il est préférable de passer par une société et faire de la prestation de services.

Je n'ai pas de réponse.

Mme Carroger. - Au CHU, on considère, même si nous avons 50 informaticiens, que nous n'avons pas l'expertise nécessaire. Il existe déjà des boîtes qui vont nous faire le diagnostic. A partir du diagnostic, on verra ce que nous ferons ou ce que nous confierons à des entreprises qu'il faudra payer. Ceci passe par un audit de départ et il y a des boîtes qui sont formées pour cela et qui, finalement, nous aideront.

M. Cruz. - On répond donc partiellement à la question, même si rien n'est résolu aujourd'hui.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Tatibouët. - Vu le nombre d'intervenants, est-ce que le schéma directeur est réaliste au vu des objectifs de simplification ?

M. Cruz. - Je suis entièrement d'accord, cela ne simplifie pas les choses mais c'est un travail qui est intéressant parce qu'il est en rupture par rapport au mode de fonctionnement actuel. C'est-à-dire qu'avoir tous les VP formation autour d'une table et se mettre d'accord sur une stratégie à mettre en œuvre, la rédiger dans un document, est quelque chose qui est intéressant pour la construction de la Comue. Ce sera la même chose pour la recherche, ce sera la même chose pour les infrastructures, pour le bâtimentaire, etc.

Donc oui, c'est beaucoup de travail en plus. Je suis conscient de ce problème et du fait que je sollicite beaucoup les équipes. Mais c'est un passage obligé pour avoir une vraie stratégie. A partir de là, on pourra avoir une stratégie numérique, en espérant gagner un jour ce temps que l'on perd aujourd'hui. Là, c'est une inconnue.

M. Chaillet.- Merci beaucoup, Christophe, pour cette présentation d'un vaste programme, comme on le disait en d'autres temps.

Il n'y a pas de vote, c'était un rapport d'information.

4. Rapport d'information : rentrée des formations

M. Chaillet.- Idem pour le suivant, sur lequel je vais passer très peu de temps. On l'a évoqué ce matin. C'est un point rapide sur la rentrée universitaire 2017.

Je veux excuser Khadija Chahraoui qui m'a transmis les informations et qui ne pouvait malheureusement pas être là cet après-midi pour les présenter elle-même.

Quelques éléments sur le doctorat à l'aide d'un ou deux transparents, puis un ou deux transparents sur les masters. C'est assez court.

Concernant le doctorat, pour la préparation de cette rentrée doctorale, il faut souligner qu'un travail très important a été réalisé par les différents services, les services Comue, les secrétariats d'école doctorale, le bureau des études doctorales, le collège doctoral, les services Apogée des établissements. Un travail d'ensemble est donc coordonné avec une grande mobilisation de tous pour réussir cette rentrée universitaire dans des délais assez contraints. Il faut le souligner.

Nous sommes dans la période d'inscription des doctorants dans les établissements de préparation de la thèse, avec un ensemble de fiches-procédure qui a été finalisé en français et en anglais et qui est accessible à tous sur le site d'UBFC.

Par ailleurs, les cellules Apogée des établissements ont dû paramétrer l'ensemble des données, en particulier les spécialités qui ont été définies pour chaque école doctorale puisque ce sont des nouvelles écoles doctorales. Vous savez qu'il y a trois écoles doctorales en SHS qui se sont reconfigurées au début 2017. C'est à mettre au crédit des établissements membres qui ont fait le travail pour cela, sachant que notre stratégie est de ne pas multiplier les Apogée et de ne pas doter la Comue d'une Apogée supplémentaire, donc de personnes pour gérer Apogée, etc. Nous avons donc travaillé de cette manière avec les services des établissements.

Le dernier point concerne l'application Adum qui est également en cours de paramétrage. L'application Adum est une application que nous avons déjà évoquée ici sous différents aspects, qui permet de suivre la vie et l'œuvre du doctorant ou de la doctorante tout au cours de son travail de doctorat et même un peu après, sauf erreur. Tout cela est donc en cours de paramétrage. Ce qui permettra la dématérialisation de la procédure de soutenance jusqu'à l'impression du diplôme. *In fine*, le diplôme pourra être imprimé à partir d'Adum et tous les processus de validation des directeurs de thèse et des directeurs d'unité, de laboratoire, seront dématérialisés à travers Adum. C'est prévu pour début 2018.

Les écoles doctorales mettent en place le comité de suivi de thèse qui a été rendu obligatoire par un arrêté du 25 mai dernier. Des ED l'avait déjà mis en place, d'autres ne l'avaient pas, il faut donc le mettre en place. Il faut obligatoirement qu'il y ait eu la tenue de ce comité de suivi de thèse pour l'inscription en troisième année du doctorant ou de la doctorante.

Comme je l'ai dit ce matin, UBFC sera employeur de 42 doctorants. Ce qui est un petit nombre vis-à-vis de l'ensemble des doctorants du site. Ce sera sur financement Région, I-Site, ANR et H2020.

Une fois que ce sera fait, il faudra penser aussi aux activités complémentaires des doctorants, en particulier aux avenants d'enseignement. Avec les nouvelles dispositions concernant le doctorat, il y a

deux solutions possibles, soit un avenant, soit des vacances. Si ce sont des vacances, c'est l'employeur qui paiera directement les vacances de la personne. En revanche, si c'est un avenant et si le contrat est fait à UBFC, cela veut dire qu'il faut que l'établissement dans lequel le doctorant va faire les cours reverse la somme de l'avenant pour que nous puissions faire l'avenant à UBFC.

C'est une question en cours, il nous faut repérer quels sont les avenants. Un courrier va partir à destination des chefs d'établissement pour pouvoir identifier les différents avenants.

Ensuite, une enquête nationale est en cours sur la situation professionnelle des docteurs diplômés. Elle nous a été demandée par le ministère au niveau d'UBFC. Ce n'est évidemment pas UBFC siège seul qui va le faire. Elle se fera en lien étroit avec les observatoires de la vie étudiante des établissements. L'enquête va démarrer en décembre 2017 et va courir jusqu'en avril 2018. Elle concernera les docteurs diplômés en 2014. Notre travail, ici, à la Comue, sera de consolider les informations sur les doctorants 2014 et de remonter cela au ministère.

Enfin, comme cela a été dit ce matin, des groupes de travail se mettent en place au niveau du collège doctoral sur différents sujets : la qualité de la formation, l'internationalisation, la valorisation socio-économique.

Je termine par deux dates prochaines et importantes pour la formation doctorale :

- demain, à Dijon, la cérémonie de remise du doctorat,
- le 14 novembre à Besançon, la rentrée doctorale,

Sachant que ces événements tournent sur les différents sites d'implantation des établissements membres d'UBFC.

Je passe maintenant aux masters. Cinq mentions de master ont été accréditées par le ministère en 2017. Quatre sont activées cette année, une cinquième sera activée, je l'espère, à la rentrée prochaine. En tout cas, les quatre mentions de master qui sont listées ici regroupent, si vous faites la somme des candidats retenus, 102 étudiants, en M1 pour certains et en M1/M2 pour d'autres, avec des pourcentages variables d'étudiants internationaux très importants. Pour certains, cela peut aller jusqu'à 90 % et c'est moins important pour d'autres mais à chaque fois avec une explication logique de cela parce que les filières qui fonctionnaient déjà de manière assez internationale ont eu plus de facilité dans un temps réduit d'aller activer leur réseau. C'était plus compliqué pour les filières où ce n'était pas le cas, en particulier pour les M1 dont la partie en anglais est suffisamment faible à ce jour pour que les étudiants internationaux aient des difficultés pour s'y inscrire.

Les causes sont identifiées. Je trouve que c'est un très beau résultat. Il y a eu, pour certains, des taux de sélection qui étaient assez importants. J'ai en tête, pour l'un d'entre eux, 117 candidats, ce qui fait des taux de sélection assez importants sur lesquels il y aura d'ailleurs, un jour, des questions à se poser. C'est-à-dire que ce sont des parcours internationaux, pour autant, il ne faut pas en exclure nos propres étudiants, bien entendu. Les critères de sélection doivent donc être indépendants de la provenance de l'étudiant et porter sur la qualité de son parcours et de ses résultats académiques. La question étant de faire candidater aussi des étudiants qui viennent de l'extérieur.

Le dernier transparent indique un calendrier restreint puisque nous n'avons eu l'accréditation que fin mars 2017. Les porteurs de projet sont parvenus - merci à eux - à finaliser les procédures de

sélection des candidatures, ce qui n'était pas si évident. Pour cette année, sur l'appel à projet I-Site sur les masters qui va bientôt se clôturer, il y aura sans doute des parcours qui sont déposés qui pourront rentrer dans des mentions existantes, auquel cas, ils ne sont pas soumis, s'ils sont sélectionnés, au processus d'accréditation du ministère. Ce qui devrait donc aller plus vite. Nous avons également avancé un peu les calendriers pour accélérer la chose.

Je l'ai déjà dit : de 10 à 90 % d'étudiants étrangers selon les masters avec une moyenne de 40 %, ce qui est vraiment un bon résultat pour le lancement.

Une mobilisation importante à la fois des porteurs de projet durant cet été mais aussi de l'équipe UBFC pour accueillir les étudiants internationaux, ceci au niveau du CROUS, des papiers, etc., et même jusqu'à des situations cocasses de draps et d'oreillers pour installer les étudiants.

C'est un vrai sujet dont nous avons discuté la semaine dernière en groupe Relations internationales parce qu'il ne s'agit pas de sélectionner ces étudiants mais de les accueillir dans de bonnes conditions et ce n'est pas nécessairement toujours le cas, cela dépend des sites. Il faudra donc travailler ce point avec les services Relations internationales des établissements qui ont aussi ces compétences et ce savoir-faire. Cet accueil a été compliqué et pour ainsi dire personnalisé cette année.

Pour conclure, les services des établissements, les porteurs de projet se sont vraiment tous mobilisés pour finaliser le processus et préparer la rentrée dans des délais tout à fait restreints, vous en conviendrez, avec des résultats qui me semblent assez intéressants.

Nous allons faire deux cérémonies d'accueil des étudiants de master. Je rappelle que tous ces masters se font à plusieurs établissements membres, au moins deux. Il y aura une cérémonie d'accueil le 17 octobre et une autre le 26 octobre. L'une à Besançon, l'autre à Dijon.

Comme cela a été évoqué ce matin par la vice-présidente de la Région, quelques mots là-dessus. Nous avons prévu un certain nombre de *goodies* pour développer le sentiment d'appartenance de ces étudiants à UBFC. Ils sont prêts à être remis à ces étudiants. Cela va du tee-shirt au calepin, au sac. Ce n'est pas ostentatoire, ce sont des choses vraiment assez simples.

J'ai essayé d'aller assez vite. Merci pour votre attention. Si vous avez des questions auxquelles je suis capable de répondre, je le ferai bien volontiers.

Mme Benoist. - L'année dernière, il y avait des difficultés au niveau des inscriptions. Je voudrais savoir comment cela se passe cette année.

M. Chaillet. - Khadija serait mieux à même que moi de répondre. En tout cas, le travail avec nos collègues des services de scolarité des établissements inscrivant sur Apogée s'est manifestement plutôt bien fait.

La question me fait penser à autre chose. Cela s'est fait pour fonctionner, donc dans l'urgence et je crois que, cette année, nous avons devant nous un travail procédural ou de convention pour établir la subsidiarité dont on parlait ce matin, puisqu'il s'agit bien de cela, et la graver dans l'écrit plutôt que ce soit, à ce stade, une tradition orale ou artisanale.

Mme Peyron. - L'an dernier, il y a eu une double inscription en fonction des deux systèmes.

Cette année, c'était encore le cas.

M. Chaillet. - Oui, tout à fait.

Mme Peyron. - C'est ce qui a fait que c'était long, c'était Apogée plus Adum.

M. Chaillet. - Là, on est sur des doctorats. On ne peut pas l'éviter. Par contre, on peut le décaler, me dit mon voisin de gauche.

M. Prévôt. - C'est effectivement l'un des éléments à l'étude, c'est-à-dire de décaler légèrement dans le temps l'inscription sur Apogée et l'inscription sur Adum. C'est ce qui est à l'étude dans le cadre des procédures qui sont à écrire, procédures et conventions qui sont nécessaires. Maintenant, il faut affiner le modèle, d'ailleurs sur tous les sujets, de sorte que chaque établissement – et, au-delà, chaque service et chaque agent – sache exactement ce qui est attendu de lui dans le cadre de la politique de site. C'est un travail que l'on va engager sur l'année en cours.

M. Tatibouët. - N'y a-t-il vraiment pas moyen de basculer de l'information d'un système vers l'autre ?

M. Prévôt. - C'est la grande difficulté de l'interopérabilité des systèmes d'information. De mémoire, nous avons une enveloppe conséquente de 600 000 € pour faire en sorte que nos outils puissent communiquer entre eux. À ce stade, pour les logiciels finances, c'est impossible, même si on pourra discuter à terme de la communication entre Sifac et Geslab, Sifac étant l'un des logiciels qu'utilise une partie de la communauté, Geslab étant le logiciel qu'utilise le CNRS. Pour l'instant, cette interopérabilité ne fonctionne pas, elle serait en cours.

Pour ce qui est de la communication entre Cocktail et Sifac, je pense que tout le monde y a renoncé.

M. Chaillet. - Pour ce qui concerne Apogée et Adum, la réponse d'Adum à cette question est que les sites qui utilisent Adum, qui représentent une bonne quantité, ont ce double fonctionnement.

En clair et à ma connaissance, il n'y a pas d'interopérabilité.

M. Prévôt. - Je vais plagier le président, mais c'est vrai que c'est un scandale d'Etat. Toutes ces questions de cohabitation de logiciels qui ne se parlent pas entre eux, qui génèrent énormément de doubles saisies et de la complexité sont un problème qui n'est pas un problème local. C'est un problème national qu'il faudra bien régler un jour si on veut être efficace en matière de gestion numérique. Là, on cherche tous les moyens de contourner une difficulté qui est une difficulté endogène et endémique. On ne pourra donc pas, à l'endroit où nous sommes, inventer des patchs pour régler des problèmes sur des

logiciels aussi complexes.

Pour autant, je rappelle qu'il y a 18 mois, c'était l'un de nos objectifs. Cela faisait partie d'un des *work package* de l'I-Site, donc de mettre de l'argent pour pouvoir faire en sorte que les logiciels se parlent. La réalité est que, techniquement, ce n'est pas possible.

M. Tatibouët.- N'est-il pas possible d'exporter depuis l'un ou l'autre et de rentrer des informations automatiquement ?

Mme Peyron.- Non puisque c'est protégé en partie.

M. Chaillet.- Je suis comme toi, je m'interroge là-dessus, mais manifestement non.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Gillon.- Il faudrait peut-être de plus en plus s'orienter vers des logiciels libres.

M. Chaillet.- Oui. Je ne sais pas s'il y en a sur ces questions.

Mme Peyron.- Avec une bonne protection des données !

M. Gillon.- Qu'allez-vous faire de ces 600 000 € ?

Vous n'allez tout de même pas dépenser 600 000 € juste pour dire que cela ne marche pas ?

Mais je pose peut-être une question un peu délicate.

M. Prévôt.- Non, pas du tout. Nous n'avons pas l'intention d'en faire je ne sais quoi. Il est donc évident que l'on reviendra devant le comité de pilotage de l'I-Site, puisque cela le concerne, et ensuite devant le conseil d'administration d'UBFC pour savoir comment on oriente ces crédits.

Là, nous n'avons parlé que de trois ou quatre logiciels mais s'il n'y avait que ces trois ou quatre logiciels pour lesquels il fallait chercher l'interopérabilité, on serait très heureux. Il y a énormément de logiciels qui sont utilisés par l'ensemble des services. Il y a donc besoin de moyens financiers pour, progressivement, tendre vers l'interopérabilité lorsque c'est possible mais aussi – c'est mon point de vue personnel – chercher à harmoniser nos pratiques et avoir un seul logiciel, quitte à ce que nous ayons un plan de formation et un temps de déploiement qui soit long. Il faudra bien, si on veut vraiment travailler ensemble, que nous ayons des systèmes qui cohabitent ou qui soient les mêmes.

C'est un sujet suffisamment polémique pour ne pas l'ouvrir cet après-midi, mais il faudra que nous en parlions.

M. Chaillet.- Ce n'est pas du tout polémique pour nous parce qu'il n'y a pas d'idéologie là-dedans, il y a juste de l'efficacité. Peu importe le logiciel, l'essentiel est qu'il soit le plus efficace possible pour le regroupement.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce sujet ?

Si ce n'est pas les cas, je vous remercie.

Il n'y a pas de vote, c'était un point d'information.

5. Formation Tout au Long de la Vie : convention de reversement

M. Chaillet.- Nous arrivons sur les sujets où nous avons besoin de votre approbation.

Le point 5 concerne la formation tout au long de la vie et une convention de reversement. Vous avez sans doute lu le rapport, je ne vais pas le relire mais simplement le reprendre très rapidement.

AMI Formation Tout au Long de la Vie avec un projet déposé à fin 2016, obtenu fin 2016. L'Etat a contribué à ce projet à hauteur de trois postes. Comme je l'ai dit ce matin, nous sommes, Comue, le porteur politique mais, opérationnellement, ce sont les deux VP en charge à l'université de Bourgogne et de Franche-Comté qui pilotent le projet. Ces trois postes ont été collectivement discutés au sein du groupe. Un poste est à l'UB, au service Formation continue. Idem pour l'UFC. Pour le troisième poste, il a été décidé – toujours collectivement – que ce poste serait découpé en deux du point de vue de son financement, un demi-poste à AgroSup Dijon qui complète pour avoir un poste complet, idem pour l'UTBM. Pour faire cela, il faut que l'on reverse la somme qui nous a été allouée. Pour la reverser, nous devons vous demander votre autorisation.

S'il n'y a de commentaire particulier, sachant que je ne veux pas brider la parole, on peut passer au vote.

Qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

6. Primes des directeurs d'ED et collègue doctoral

M. Chaillet.- Le point suivant concerne les primes des directeurs d'ED. Je laisse la parole à Olivier.

M. Prévôt.- Merci. Je vais être également très rapide. Il s'agit de voter, comme nous l'avons fait l'année dernière et dans les mêmes termes, les montants des décharges en équivalents TD et en euros (en deuxième page) pour ces directeurs d'ED, étant entendu qu'ensuite il y aura un conseil restreint qui déterminera les montants de la prime.

Ce qui vous est présenté en CA, c'est la prime maximum.

Ce sont donc exactement les mêmes propositions que l'année dernière.

Par contre, ce que je demande au conseil d'administration, c'est de ne pas délibérer sur la partie directeur du collège doctoral et chargé de mission école doctorale. Cette partie sera reportée au prochain conseil afin de la voter avec l'ensemble des chargés de mission.

Il vous est proposé de voter uniquement sur les décharges et les montants maximums de PCA pour les directeurs d'école doctorale, dans les mêmes termes, mêmes montants que l'année dernière.

M. Chaillet. - Le principe est donc identique à l'année dernière, c'est-à-dire que chaque directeur ou directrice détermine, entre 0 et 64 heures, la décharge dont il a besoin. Puis, un reversement des heures est effectué d'UBFC vers l'établissement du collègue.

Si vous n'avez pas de commentaire sur ce point, je vous propose que de voter également.

Qui s'oppose à cette reconduction ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

7. Appel à projets : règles d'attribution de subventions aux associations de doctorants

M. Chaillet. - Pour le point suivant, il nous faudrait Patrick Plésiat.

M. Prévôt. - Pour ne pas vous faire perdre de temps, je vous propose de commencer à vous présenter le rapport et si nous retrouvons Patrick Plésiat, il terminera la présentation.

Vous avez le rapport en main, il s'agit d'adopter des règles d'attribution de subventions aux associations de doctorants. Il y a deux cas qui sont explicités dans le rapport. Dans le premier cas, c'est une demande de subvention faite par une association pour une initiative touchant les doctorants de plusieurs disciplines. Le cadre d'attribution est le collège doctoral.

Pour le cas n° 2, c'est une demande de subvention faite par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une discipline spécifique et, à ce moment-là, cela relève de l'école doctorale. C'est le principe général.

Ensuite, comme vous avez pu le voir, le collège doctoral a travaillé sur un règlement plus précis définissant le cas n° 1 et le cas n° 2. De là où je me situe, cela me paraît être un travail assez fin et compréhensible par tous, ce qui fait que les règles sont établies et permettent de bien pouvoir déterminer ce qui relève de la gestion collégiale et ce qui relève des écoles doctorales.

Il s'agit là de toute une série de procédures qui est en train d'être réalisée par le collège doctoral. Ce n'est pas mon secteur même je m'y intéresse ; il y a un travail que je trouve assez remarquable, qui a été réalisé par le collège doctoral, tant sur le fonctionnement des écoles, sachant que cela relève plutôt des écoles et qu'il y a encore un ensemble d'ajustements à avoir. Mais dans tout ce qui tourne autour de la politique transversale aux écoles doctorales, notamment la formation, un travail tout à fait intéressant est réalisé.

Il me semble d'ailleurs qu'il serait pertinent, si vous en êtes d'accord, que nous invitons Patrick Plésiat pour qu'il vous présente l'état d'avancement des travaux et des réalisations du collège doctoral. Cela relève plutôt du conseil académique mais je pense qu'il peut être intéressant qu'il vienne vous présenter ce qui est réalisé à ce niveau par l'ensemble des écoles au niveau du collège doctoral.

Je peux être plus long si vous le souhaitez mais je pense avoir fait le tour.

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions, des remarques ? Pierre.

M. Lamard.- J'ai lu le règlement du dossier de candidature. On demande aux lauréats de soumettre un bilan financier. C'est très bien mais j'y ajouterais un bilan moral, c'est-à-dire que l'opération représente un engagement. Il me semble tout à fait logique d'avoir une demi-page ou une page sur les orientations, sur l'impact qu'a eu cette manifestation, etc., d'ailleurs rien que pour le renseignement des écoles doctorales.

M. Chaillet.- C'est tout à fait juste. Je suis d'accord.

M. Lamard.- Ce n'est pas juste d'un point de vue comptable.

M. Chaillet.- Cela me paraît être un amendement intéressant.

Mme Benoist.- J'ai tiqué un peu, à la lecture du règlement du dossier de candidature, sur le terme de disciplines. Dans l'article 2, il est écrit : « *Ciblant des doctorants inscrits à UBFC et relevant de plusieurs disciplines* ». Heureusement que, derrière, il est écrit « *plusieurs écoles doctorales* ». Il me semble que dans une école doctorale, il peut y avoir plusieurs disciplines. Le terme de « domaine » aurait donc été plus approprié mais je n'en suis pas certaine.

M. Lamard.- Je souscris tout à fait à cette remarque que je me suis faite également. Je n'osais pas le dire, pensant que les SHS allaient encore apparaître comme étant complexes.

M. Chaillet.- Oui, effectivement. Article 2 : « *Ciblant des doctorants inscrits à UBFC et relevant de plusieurs disciplines (plusieurs écoles doctorales)* ». L'idée, c'est : relevant de plusieurs écoles doctorales. On peut peut-être simplement mettre « *et relevant de plusieurs écoles doctorales* ».

Par contre, il faut que ce soit compatible avec le cas n° 2 qui est « *d'une discipline spécifique* ». Ce qui veut dire qu'il faut tout retoucher :

- le cas n° 1 « *Demande d'une subvention faite par une association pour initiatives touchant des doctorants de plusieurs disciplines* »

- le cas n° 2 « ... d'une discipline spécifique. »

Je ne sais pas s'il faut retoucher en allant jusqu'à la question de plusieurs écoles doctorales ou d'une seule école doctorale.

M. Prévôt.- Ce que je vous propose, c'est qu'une fois que le débat sera fini, on vote sous réserve de l'amendement proposé par pierre Lamard et, sur ce sujet, que l'on fasse une suggestion au collège parce que cela a peut-être fait l'objet de débats enflammés mais pour en arriver à cette formulation. Cette dernière est suffisamment elliptique pour me laisser penser qu'il y a peut-être 3 ou 4 heures de débat derrière.

Je propose donc que l'on pose un amendement sur le premier et une proposition de modification dans le deuxième pour laisser la main au collège le cas échéant, qu'on ne soit pas obligé de revenir en conseil d'administration le cas échéant dans six semaines.

Mme Peyron.- Cela peut être une ou plusieurs écoles doctorales.

M. Chaillet.- Il y a deux cas, il y a le cas multi-écoles doctorales, si j'ose dire, et le cas mono-école doctorale.

Mme Peyron.- Si on met « une ou plusieurs », cela s'adresse à l'une ou à l'autre.

M. Chaillet.- Ce n'est pas les mêmes cas. C'est-à-dire que ce n'est pas étudié de la même manière entre les deux cas.

La question porte sur le fait qu'on ne connaît pas la nature des discussions qui ont conduit à cela.

M. Tatibouët.- Pour moi, l'association de doctorants ne devrait pas être mono-disciplinaire. Elle devrait au moins être à l'échelon de l'école doctorale. Si une école doctorale finance une association, elle peut la financer sur les maths, par exemple, et pas sur la physique. Elle doit donc financer une association qui soit à son échelle.

M. Gillon.- Je ne suis pas sûr qu'il y ait des associations à l'échelle des écoles doctorales actuelles.

M. Tatibouët.- C'est justement le moment de les encourager !

Mme Peyron.- C'est d'une discipline spécifique.

M. Chaillet.- La question est de savoir s'il faut remplacer par « d'une école doctorale spécifique » et, au-dessus « de plusieurs écoles doctorales ».

Mme Traxer.- Au lieu de « plusieurs disciplines ». Je pense que ce serait mieux.

M. Jauzein.- Je pense qu'il y a éventuellement un positionnement politique par rapport à l'avenir qui peut influencer notre point de vue. Si on souhaite promouvoir la vie étudiante associative au niveau des écoles doctorales, on a intérêt à se baser là-dessus. C'est-à-dire qu'il y a effectivement, dans un cas, des associations qui sont au sein d'une école doctorale et puis celles qui sont inter-écoles doctorales plutôt qu'au niveau disciplinaire.

Il faut décider vers quoi on va, si vous voulez promouvoir des associations par discipline ou des associations par école doctorale. Je pense qu'en avoir par école doctorale peut être bien pour UBFC.

M. Chaillet.- Oui. En tout cas, le texte n'empêche pas d'avoir une discipline particulière qui répond à l'appel à projet, quand bien même ce serait pour une école doctorale.

Donc oui, pourquoi pas, je n'ai aucun problème avec le fait de remplacer discipline par école doctorale mais, comme l'a dit Olivier, n'ayant pas participé aux discussions, je ne sais pas ce qui a conduit à cela. Par contre, ce que je sais, c'est que compte tenu des délais, il ne faudrait pas, si vous en êtes d'accord, que nous retardions les choses puisque les appels à projet doivent bientôt venir. Je n'ai plus les dates en tête mais cela doit bientôt venir.

Il y a deux solutions possibles, soit on leur suggère fortement de remplacer par « école doctorale », soit on vote que l'on veut que ce soit remplacé par « école doctorale ».

Mme Traxer.- Qu'est-ce qui ralentit le plus ?

Mme Peyron.- Si on leur suggère.

M. Prévôt.- Je vais être un peu insistant. Il y a des discussions qui se font au niveau du collège, qui sont globalement plutôt positives, avec un contexte que vous connaissez, qui n'est pas simple puisque c'est aussi le rapprochement entre les écoles doctorales de Bourgogne Franche-Comté dans un contexte qui est, suivant les disciplines, soit ancien, soit plus récent. Ces débats ont amené ce texte. Ce que je propose, alors que nous n'avons pas entendu Patrick Plésiat qui est le Directeur du collège doctoral, c'est d'éviter d'imposer quelque chose sans avoir les éléments.

Je vous suggère donc d'imposer l'amendement proposé par Pierre Lamard et de proposer une modification. Si elle leur paraît cohérente, elles le feront. S'il y a des contre-arguments qui sont liés à des discussions, des équilibres, je pense qu'il faut leur faire confiance à ce stade. J'aurais tendance à faire en sorte que le CA n'intervienne pas excessivement dans le collège doctoral sans avoir l'information remontante sur ces sujets-là.

Mais c'est une proposition et je me plierai bien entendu à la volonté du CA.

M. Chaillet. - Cette proposition conviendrait-elle ?

M. Tatibouët. - Du coup, cela veut dire que les écoles doctorales décideraient ou non de financer telle ou telle association en interne dans le cas n° 2.

M. Chaillet. - C'est le principe de base, de toute façon. Cela reste effectivement le principe de base, c'est-à-dire qu'on laisse le choix aux écoles doctorales mais dans un cadre clair. C'est pour cela que nous sommes revenus devant le conseil d'administration. Nous avons eu ce type de discussion pour financer ou pas, que ce ne soit pas flou. Là, il y a un cadre clair nonobstant ce dont nous venons de discuter. On laisse, dans un cas, le collège doctoral et, dans l'autre, l'école doctorale et ensuite ils sélectionnent les projets mais dans un cadre parfaitement défini. C'est le principe.

Mme Peyron. - Le CA pourrait peut-être être un peu ferme sur le choix du cadre puisqu'après, c'est eux qui choisissent le projet. On pourrait leur demander de suivre une orientation pour le cadre, sachant qu'après, ils ont le choix entre des projets.

M. Chaillet. - Le CA peut en effet décider ce qu'il souhaite.

M. Trichard-Comparot. - Je suis assez d'accord pour qu'on se tourne vers le collège doctoral. De toute façon, on parle de subvention. Donc, *in fine*, le CA devra valider les subventions. On peut peut-être, du coup, le faire en deux temps, retourner auprès du collège doctoral sur la proposition qui est faite de leur demander si c'est l'interprétation qu'ils avaient envisagée et qui semble être celle qui nous convient et, le cas échéant, leur faire confiance et, par contre, le valider en CA au moment où on aura les subventions à voter. Le cas échéant, le conseil d'administration aura toujours la possibilité d'être plus dur s'il souhaite être plus dur. *In fine*, c'est bien lui qui prendra la décision.

M. Chaillet. - Au final, il faut revenir devant le CA pour valider les subventions.

Est-ce que nous en restons à une suggestion forte ?

Le cas peut se résoudre de lui-même, ils ont simplement mis discipline au lieu d'école doctorale, sauf que nous ne sommes pas capables de l'indiquer.

Pour l'amendement, je pense effectivement qu'il faut demander le rapport moral, même court. Et puis la suggestion de remplacer « discipline » par « école doctorale », est-ce que ce schéma vous convient ?

Je mets cela au vote :

Qui s'oppose à l'approbation de ce document et de cet appel à projet sous les deux réserves que je viens d'évoquer ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

8. Montant des bourses pour étudiants de masters UBFC financées par le projet ISITE-BFC en soutien aux mobilités entrantes et mobilités sortantes.

M. Chaillet.- Le dernier point s'est invité hier en fin d'après-midi, je vous prie de nous en excuser. Il concerne le montant des bourses pour les étudiants de master UBFC qui sont financés par le projet I-Site en soutien aux mobilités entrantes et sortantes.

Ce dispositif est prévu dans le cadre de l'I-Site. Ces étudiants sont des étudiants d'UBFC. L'argent de l'ANR est à UBFC. Pour que l'on puisse délivrer ces montants à ces étudiants, il faut votre validation, sachant qu'il y aura aussi la sélection du Copil qui doit jouer mais pas du tout sur ces critères, sur des critères qui sont propres à la question numérique des candidats.

Vous avez le texte sous les yeux. Avez-vous besoin de davantage d'informations ?

Ce qu'on nous demande, c'est le cadre.

Si vous n'avez pas besoin d'en savoir davantage, je vais le mettre au vote.

Mme Peyron.- C'est 800 € par mois sur 10 mois, c'est ça ?

M. Chaillet.- Oui, c'est ça.

Qui s'oppose à ce montant et à cet octroi des bourses en soutien aux mobilités entrantes et mobilités sortantes ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous avons terminé l'ordre du jour. Il y a tout de même un sujet sur les dates des CA.

M. Prévôt.- Lors du dernier conseil d'administration, il y avait eu des échanges sur les dates des conseils d'administration. Il y avait collusion avec au moins un conseil d'administration d'un établissement et par ailleurs des difficultés avec les jeudis ou les vendredis.

Cela a été un exercice un peu difficile, d'autant plus que sont venues s'inviter deux nouvelles petites difficultés, la date du vote du compte administration qui est tombée après que nous nous soyons vus et puis, par ailleurs, une autre difficulté en ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir un peu plus tôt parce que l'on doit par ailleurs faire voter les primes. Si nous voulons mettre les primes en paiement avant décembre, il faut que nous nous soyons réunis assez tôt en conseil d'administration.

Je vous raconte notre cuisine interne simplement pour vous dire que nous vous proposons les dates suivantes pour les prochains conseils d'administration :

Le 14 novembre à 14 heures à la place du 23. Il est donc devancé, ce qui a comme avantage que nous ayons un peu plus de temps entre le débat d'orientation budgétaire et le budget qui aura bien lieu le 21 décembre. Le jeudi 21 décembre n'a pas pu bouger.

Les prochains conseils auront lieu le mercredi 24 janvier, le jeudi 15 mars, le jeudi 17 mai et le jeudi 28 juin.

M. Chaillet. - Nous ferons un email à l'ensemble des conseillers.

M. Prévôt. - Ce sera dans le verbatim.

M. Sibert. - Il faut noter, puisqu'on ne l'a pas dit ce matin, qu'en mars ou avril, il y aura les élections étudiantes de la Comue. Vous avez donné des dates mais il y aura un renouvellement d'étudiants d'ici là.

M. Chaillet. - Absolument.

M. Prévôt. - Pour ce qui est des deux conseils qui sont les plus proches de nous, le 14 novembre, le sujet principal sera le débat d'orientation budgétaire. Il y aura bien sûr d'autres sujets. Le vote du budget aura lieu le 21 décembre.

On vous enverra tout cela précisément, c'est pour que vous ayez d'ores et déjà la date des deux prochains conseils.

M. Chaillet. - S'il n'y a pas de questions diverses, je vous remercie de votre participation à cette longue journée pour la plupart d'entre nous. Merci à vous.

Bon retour et au 14 novembre.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20)

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le verbatim de la séance du conseil d'administration du 26 septembre 2017.